



Veillez svp cliquer sur le **Diplôme d'Université concerné** ci-dessous :

Bloc #1 et #5 de Compétences Master STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive	Diplôme d'Université - DATAS → La formation au Diplôme d'Université DATAS permet également de valider les Blocs #1 et #5 du Master STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive. Attention, la formation associée ne permet pas de mobiliser un seul bloc de compétences.
Bloc #10 de Compétences Licence STAPS : entraînement sportif	Diplôme d'Université - Techniques de récupération et Micronutrition du Sportif (TRMS) → La formation au Diplôme d'Université Techniques de récupération et Micronutrition du Sportif permet également de valider le Bloc #10 de la Licence mention sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : entraînement sportif.
Bloc #2 de Compétences Licence STAPS : entraînement sportif	Diplôme d'Université - Analyste Vidéo → La formation au Diplôme d'Université Analyste Vidéo permet également de valider le Bloc #2 de la Licence mention sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : entraînement sportif.
Bloc de Compétences du Master Management et Administration des entreprises	Diplôme d'Université - Marketing Digital Informations disponibles à l'automne 2024



Consultez notre foire aux questions : <https://sfca.univ-perp.fr/foire-aux-questions-faq-1>

Contactez-nous : <https://sfca.univ-perp.fr/contacter-le-sfca>

Suivre un webinaire d'aide : <https://sfca.univ-perp.fr/demandeurs-demploi-reprenez-vos-etudes-a-lunivers>



MOBILISATION de VOTRE COMPTE PERSONNEL de FORMATION D.U. DATAS Année universitaire 2024-2025

La mobilisation du Compte Personnel de Formation s'effectue en trois étapes

Étape 1

DEMANDEZ VOTRE INSCRIPTION A LA SESSION DE FORMATION :

Accédez via les 2 liens internet indiqués dans l'article 6 du contrat de formation ou ci-dessous et effectuez votre demande d'inscription à la session de formation.

Bloc #1 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP38698_BC01_DU_DATAS/19660437500010_RNCP38698_BC01_DU_DATAS

Bloc #5 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP38698_BC05_DU_DATAS/19660437500010_RNCP38698_BC05_DU_DATAS

La formation au Diplôme d'Université DATAS permet également de valider les Blocs #1 et #5 du Master STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive. **Attention, la formation associée ne permet pas de mobiliser un seul bloc de compétences.**

Étape 2

Validation de la demande par l'Université de Perpignan :

Nous recevrons automatiquement un mail nous informant de votre demande d'inscription que nous validerons.

Étape 3

CONFIRMEZ VOTRE DECISION DE FORMATION :

Suite à notre validation, vous devrez retourner sur votre compte CPF afin de confirmer votre décision (section "mes dossiers de formation").

Un **délai de rétractation de 11 jours** doit être respecté au niveau de l'étape 3.

Cela implique une entrée en formation sur le compte personnel de formation décalée par rapport au début réel de la formation, sans impact sur votre parcours de formation à l'université et les validations pédagogiques y afférentes.

Étape 4

PROCEDER à VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE à l'UNIVERSITE :

voir page suivante →



Consultez notre foire aux questions : <https://sfca.univ-perp.fr/foire-aux-questions-faq-1>

Contactez-nous : <https://sfca.univ-perp.fr/contacter-le-sfca>

Suivre un webinaire d'aide : <https://sfca.univ-perp.fr/demandeurs-demploi-reprenez-vos-etudes-a-lunivers>



A

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
et/ou l'attestation d'entrée en formation,
+ FICHE DE POSITIONNEMENT

A renvoyer signés à :

sfca@univ-perp.fr

Sans retour de ce contrat **signé**, il ne sera pas possible de vous inscrire à l'université.



B

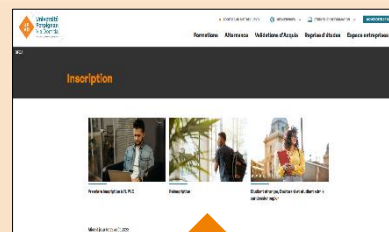
INSCRIPTION en ligne

en tant que stagiaire de la formation continue,

SANS PAYER en ligne
ni CVEC ni DROITS D'INSCRIPTION

<https://sfca.univ-perp.fr/inscription>

étape 2



C

**DEPOSER les
PIECES
justificatives**

<https://sfca.univ-perp.fr/inscription>

étape 3



D

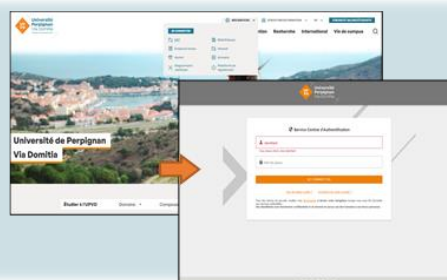
EMPLOI du TEMPS

CERTIFICAT de SCOLARITE, PLAN des CAMPUS

via l'Espace Numérique de Travail et les
identifiants de connexion reçus par email Cette
étape atteste de votre inscription

<https://sfca.univ-perp.fr/inscription>

étapes 4



Consultez notre foire aux questions : <https://sfca.univ-perp.fr/foire-aux-questions-faq-1>

Contactez-nous : <https://sfca.univ-perp.fr/contacter-le-sfca>

Suivre un webinaire d'aide : <https://sfca.univ-perp.fr/demandeurs-demploi-reprenez-vos-etudes-a-lunivers>



MOBILISATION de VOTRE COMPTE PERSONNEL de FORMATION D.U. Techniques de récupération et Micronutrition du Sportif Année universitaire 2024-2025

La mobilisation du Compte Personnel de Formation s'effectue en trois étapes

Étape 1

DEMANDEZ VOTRE INSCRIPTION A LA SESSION DE FORMATION :

Accédez via le lien internet indiqué dans l'article 6 du contrat de formation ou ci-dessous et effectuez votre demande d'inscription à la session de formation.

Bloc #10 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_L3_STAPS_RNCP_ES/19660437500010_RNCP35946BC10

La formation au Diplôme d'Université Techniques de récupération et Micronutrition du Sportif permet également de valider le Bloc #10 de la Licence mention sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : entraînement sportif.

Étape 2

Validation de la demande par l'Université de Perpignan :

Nous recevrons automatiquement un mail nous informant de votre demande d'inscription que nous validerons.

Étape 3

CONFIRMEZ VOTRE DECISION DE FORMATION :

Suite à notre validation, vous devrez retourner sur votre compte CPF afin de confirmer votre décision (section "mes dossiers de formation").

Un **délai de rétractation de 11 jours** doit être respecté au niveau de l'étape 3.

Cela implique une entrée en formation sur le compte personnel de formation décalée par rapport au début réel de la formation, sans impact sur votre parcours de formation à l'université et les validations pédagogiques y afférentes.

Étape 4

PROCEDER à VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE à l'UNIVERSITE :

voir page suivante →



Consultez notre foire aux questions : <https://sfca.univ-perp.fr/foire-aux-questions-faq-1>

Contactez-nous : <https://sfca.univ-perp.fr/contacter-le-sfca>

Suivre un webinaire d'aide : <https://sfca.univ-perp.fr/demandeurs-demploi-reprenez-vos-etudes-a-lunivers>



A

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
et/ou l'attestation d'entrée en formation,
+ FICHE DE POSITIONNEMENT

A renvoyer signés à :

sfca@univ-perp.fr

Sans retour de ce contrat **signé**, il ne sera pas possible de vous inscrire à l'université.



B

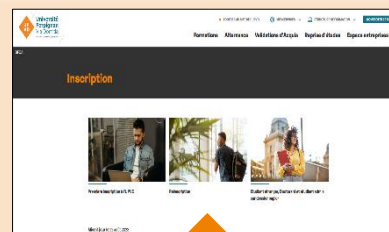
INSCRIPTION en ligne

en tant que stagiaire de la formation continue,

SANS PAYER en ligne
ni CVEC ni DROITS D'INSCRIPTION

<https://sfca.univ-perp.fr/inscription>

étape 2



C

**DEPOSER les
PIECES
justificatives**

<https://sfca.univ-perp.fr/inscription>

étape 3



D

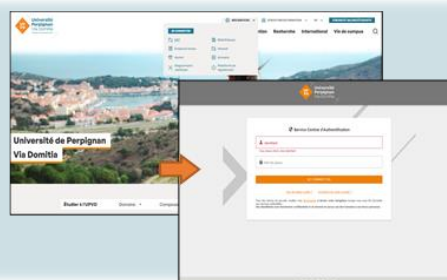
EMPLOI du TEMPS

CERTIFICAT de SCOLARITE, PLAN des CAMPUS

via l'Espace Numérique de Travail et les
identifiants de connexion reçus par email Cette
étape atteste de votre inscription

<https://sfca.univ-perp.fr/inscription>

étapes 4



Consultez notre foire aux questions : <https://sfca.univ-perp.fr/foire-aux-questions-faq-1>

Contactez-nous : <https://sfca.univ-perp.fr/contacter-le-sfca>

Suivre un webinaire d'aide : <https://sfca.univ-perp.fr/demandeurs-demploi-reprenez-vos-etudes-a-lunivers>



MOBILISATION de VOTRE COMPTE PERSONNEL de FORMATION D.U. Analyste Vidéo Année universitaire 2024-2025

La mobilisation du Compte Personnel de Formation s'effectue en trois étapes

Étape ①

DEMANDEZ VOTRE INSCRIPTION A LA SESSION DE FORMATION :

Accédez via le lien internet indiqué dans l'article 6 du contrat de formation ou ci-dessous et effectuez votre demande d'inscription à la session de formation.

Bloc #2 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP35946_BC02_DU_AV/19660437500010_RNCP35946_BC02_DU_AV_24

La formation au Diplôme d'Université Analyste Vidéo permet également de valider le Bloc #2 de la Licence mention sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : entraînement sportif.

Étape ②

Validation de la demande par l'Université de Perpignan :

Nous recevrons automatiquement un mail nous informant de votre demande d'inscription que nous validerons.

Étape ③

CONFIRMEZ VOTRE DECISION DE FORMATION :

Suite à notre validation, vous devrez retourner sur votre compte CPF afin de confirmer votre décision (section "mes dossiers de formation").

Un **délai de rétractation de 11 jours** doit être respecté au niveau de l'étape 3.

Cela implique une entrée en formation sur le compte personnel de formation décalée par rapport au début réel de la formation, sans impact sur votre parcours de formation à l'université et les validations pédagogiques y afférentes.

Étape ④

PROCEDER à VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE à l'UNIVERSITE :

[voir page suivante](#) →



Consultez notre foire aux questions : <https://sfca.univ-perp.fr/foire-aux-questions-faq-1>

Contactez-nous : <https://sfca.univ-perp.fr/contacter-le-sfca>

Suivre un webinaire d'aide : <https://sfca.univ-perp.fr/demandeurs-demploi-reprenez-vos-etudes-a-lunivers>



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
et/ou l'attestation d'entrée en formation,
+ FICHE DE POSITIONNEMENT

A renvoyer signés à :

sfca@univ-perp.fr

Sans retour de ce contrat **signé**, il ne sera pas possible de vous inscrire à l'université.



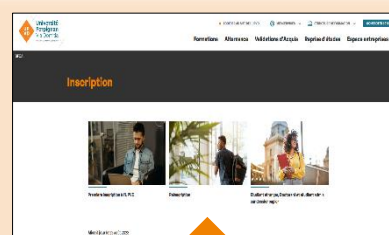
INSCRIPTION en ligne

en tant que stagiaire de la formation continue,

SANS PAYER en ligne
ni CVEC ni DROITS D'INSCRIPTION

<https://sfca.univ-perp.fr/inscription>

étape 2



**DEPOSER les
PIECES
justificatives**

<https://sfca.univ-perp.fr/inscription>

étape 3



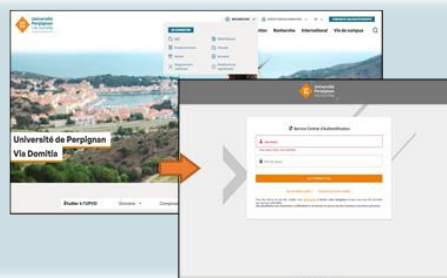
EMPLOI du TEMPS

CERTIFICAT de SCOLARITE, PLAN des CAMPUS

via l'Espace Numérique de Travail et les
identifiants de connexion reçus par email Cette
étape atteste de votre inscription

<https://sfca.univ-perp.fr/inscription>

étapes 4



Consultez notre foire aux questions : <https://sfca.univ-perp.fr/foire-aux-questions-faq-1>

Contactez-nous : <https://sfca.univ-perp.fr/contacter-le-sfca>

Suivre un webinaire d'aide : <https://sfca.univ-perp.fr/demandeurs-demploi-reprenez-vos-etudes-a-lunivers>